DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Date de publication : **3 Novembre 2026**

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 2026 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, Secrétaire Générale du Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, Secrétaire Générale du Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Maëlis BORGHESE, Chargée de Mission auprès de la Secrétaire Générale.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 2 novembre 2026
En un exemplaire original

Le Directeur Général
Christophe LECOURTIER